



CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT
Mechanism

Dossier thématique

L'Architecture financière internationale



Introduction

Le terme « architecture financière internationale » connaît un regain de popularité, en grande partie grâce à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FdD4), qui s'est tenue du 30 juin au 3 juillet 2025 à Séville, en Espagne.

Malgré les nombreux débats autour de ce concept depuis la fin des années 1990, il n'existe pas de définition universellement acceptée de ce que l'on entend par « architecture financière internationale » (AFI). D'une manière générale, l'AFI désigne un cadre global comprenant les institutions, les règles et accords ainsi que les politiques et pratiques qui régissent le système financier et monétaire mondial. Elle inclut notamment :

- les cadres normatifs du droit international (par exemple, les négociations en cours pour une Convention-cadre contraignante des Nations unies sur la coopération fiscale internationale) et les accords multilatéraux pertinents
- les arrangements financiers régionaux (par exemple, la multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai)
- les mandats et la gouvernance des institutions financières internationales (par exemple, le FMI, la Banque mondiale, les banques de développement multilatérales et régionales, la Banque des règlements internationaux)
- les organismes de normalisation financière (par exemple, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Organisation internationale des commissions de valeurs)
- les groupements informels de pays (par exemple, le G7, le G20 et le G77)
- les groupements de créanciers (par exemple le Club de Paris et le Club de Londres) et les groupements d'emprunteurs, ainsi que
- les agences de notation de crédit (par exemple, Moody's et Standard and Poor's)



Le cadre actuel de l'AFI, établi après la Seconde Guerre mondiale lors de la conférence de Bretton Woods de 1944 (New Hampshire, États-Unis), devient de plus en plus anachronique et inefficace pour répondre aux besoins et aux défis du XXI^e siècle. En raison de son incapacité à s'adapter et à répondre aux forces économiques et politiques en mutation, l'AFI actuelle ne parvient pas à relever les défis actuels du développement ni à fournir des biens publics mondiaux face à des menaces telles que le changement climatique, les pandémies et les conflits géopolitiques. Plus encore, ce système n'est pas représentatif des voix de l'essentiel de la population mondiale. En effet, c'est la structure et le fonctionnement non démocratiques de l'AFI qui sont l'une des principales raisons pour lesquelles le monde est actuellement confronté à ces multiples crises.

Il est grand temps que l'AFI telle qu'elle existe aujourd'hui soit radicalement réformée pour s'adapter et répondre aux besoins actuels plutôt que de s'accrocher aux puissances économiques et aux priorités géopolitiques du

siècle dernier. L'objectif d'une architecture financière internationale réformée devrait être de renforcer la coopération économique et la stabilité financière au profit de tous les pays, et non pas d'un seul ou d'un petit groupe d'entre eux. Le défi qui se posait donc à la FdD4 était de concevoir une architecture capable de traiter les retombées transfrontalières et les biens publics mondiaux tout en respectant les priorités nationales de chaque pays. Malheureusement, lors des négociations de la FdD4, l'ambition de mener des réformes systémiques cruciales en matière de gouvernance a été compromise, et celle-ci doit désormais être réaffirmée dans le cadre du processus de suivi de la FdD4.

La conception d'une nouvelle architecture financière nécessite une approche globale qui exige un réajustement significatif vers un système de gouvernance économique mondiale plus réactif et représentatif, en tenant particulièrement compte des pays les moins avancés et des pays en développement, compte tenu de leur manque actuel de représentation et de voix.

Le système de Bretton Woods, un héritage durable

Le système de Bretton Woods, conçu par et pour les pays développés avec 44 nations participantes, a été établi alors que de nombreux pays d'Asie et d'Afrique étaient sous domination coloniale. Il a créé des règles et des institutions pour réguler le système monétaire et financier international, dans le but d'assurer la stabilité des taux de change et de prévenir les dévaluations compétitives. Le système était fondé sur des taux de change fixes (ajustables), les monnaies étant ancrées au dollar américain, lui-même ancré à l'or à hauteur de 35 dollars l'once. Des institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (qui fait désormais partie du Groupe de la Banque mondiale) ont alors été créées.

Les gouvernements jouaient un rôle central dans la gestion des taux de change, de la balance des paiements, de la liquidité et des modalités de paiement au sein du système, qui autorisait la convertibilité du compte courant, mais permettait le recours à des contrôles des capitaux pour réguler leurs mouvements transfrontaliers. En 1971, le président américain Richard Nixon a mis fin à la convertibilité du dollar américain en or en raison d'une ruée imminente sur les réserves d'or américaines par les investisseurs étrangers et les banques centrales, mettant ainsi effectivement un terme au système de Bretton Woods.

Les années 1970 ont vu la fin des taux de change fixes, et depuis les années 1980, les contrôles des capitaux ont été

démantelés, ce qui a conduit à l'essor des marchés financiers mondiaux, sous l'impulsion de la libéralisation, de la mondialisation et des progrès technologiques. À partir des années 1980, dans le cadre économique néolibéral, les marchés financiers ouverts et mondiaux sont devenus le principal moyen d'allocation des ressources à l'échelle mondiale.

Si les principes fondamentaux du système de Bretton Woods, tels que les taux de change fixes et l'autonomie des systèmes financiers nationaux, ne sont plus d'actualité, les éléments et institutions clés du système (tels que la domination du dollar américain et le FMI) continuent d'être influencés par les conclusions de la Conférence de Bretton Woods. Plus important encore, l'héritage du FMI, en particulier sa fonction de surveillance des politiques économiques et financières de ses 191 pays membres, perdure depuis 80 ans avec des changements minimes apportés à sa structure de vote et à ses processus décisionnels.¹ Malgré des promesses d'une plus grande équité dans le cadre de négociations attendues depuis longtemps, la 16^e revue des quoteparts du FMI s'est conclue en 2023 sans réforme significative visant à modifier l'équilibre des pouvoirs et à garantir une représentation plus juste des pays dans l'économie mondiale. La réforme indispensable de la formule imparfaite de calcul des quoteparts est l'objet d'un débat qui se poursuit sans avancées réelles à ce jour.

¹ Hung Tran (2024), Understanding the debate over IMF quota reform, Atlantic Council, March 28. Disponible en: <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/econographics/understanding-the-debate-over-imf-quota-reform/>

Crises financières et réformes de l'AFI : un schéma cyclique

Les crises majeures dans les domaines monétaires, bancaires et de la dette dans plusieurs marchés émergents et économies en développement (EMDE), notamment au Mexique (1994-1995), lors de la crise financière asiatique (1997-1998), en Russie (1998), au Brésil (1998-2002), en Turquie (1999-2002) et en Argentine (2000-2001) ont été depuis les années 1990 la cause d'un nombre d'appels multipliés à une réforme du système financier international et de son architecture. Ces crises ont entraîné d'importantes contractions économiques, faillites d'entreprises et pertes d'emplois.

Principalement déclenchées par des déséquilibres de comptes de capital,² ces crises ont mis en évidence les déficiences structurelles du système international dans la gestion des risques liés à la finance mondialisée, en particulier les flux de capitaux privés à court terme. La crise financière asiatique a déclenché un débat sur les insuffisances de l'AFI et la nécessité d'une réforme. Cette crise était avant tout une crise des comptes de capital, déclenchée par un renversement soudain et massif des flux de portefeuille à court terme.³ Elle s'est ensuite transformée en crise bancaire en raison des flux de capitaux transitant par les banques nationales. La mauvaise gestion de la crise par le FMI, notamment ses prescriptions politiques uniformes comprenant des mesures d'austérité néfastes et des réformes structurelles, a conduit les décideurs politiques asiatiques à remettre en question la pertinence et l'efficacité de l'architecture financière internationale existante.⁴

La gravité de la crise financière asiatique et sa contagion ayant été sans précédent, elle a servi de catalyseur à la réflexion contemporaine sur une nouvelle architecture financière internationale. Cette crise a amplifié les demandes de réforme de l'AFI et a joué un rôle central dans l'organisation de la Conférence internationale sur le financement du développement (FfD), connue sous le nom de Conférence de Monterrey, dont le Consensus de Monterrey a découlé. Cet événement organisé à Monterrey (Mexique) en 2002 a marqué la première

réunion au sommet sur ce sujet sous les auspices des Nations unies. Il a dynamisé le rôle et le mandat de l'ONU en matière de gouvernance économique mondiale et de réformes systémiques, ce qui a conduit aux conférences successives sur le financement du développement et au processus de suivi en cours sous toutes ses formes.

Malgré des discussions approfondies pendant la crise asiatique, les réformes ont été limitées. Par exemple, aucune réforme significative n'a été mise en œuvre pour atténuer la volatilité et la procyclicité des flux de capitaux, ou pour améliorer substantiellement la gouvernance du FMI. Au début des années 2000, à mesure que les économies asiatiques se redressaient, l'élan en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale s'est affaibli. La crise financière mondiale de 2007-2009 a cependant ravivé l'intérêt pour le sujet et a conduit à de nouveaux appels en faveur de réformes supplémentaires de l'AFI dans de multiples forums internationaux, et notamment dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, en novembre 2009.⁵

La crise financière mondiale, qui a pris naissance sur les marchés américains des prêts hypothécaires à risque et s'est transformée en la crise financière la plus grave depuis la Grande Dépression, a mis en évidence d'importantes lacunes dans l'AFI d'avant crise. La crise a démontré comment la contagion financière agit comme un mécanisme de propagation des chocs, posant des risques systémiques sur des marchés financiers mondiaux interconnectés.

L'examen de diverses crises financières suggère que l'intérêt pour la réforme de l'architecture financière internationale suit un schéma cyclique, avec des discussions intenses pendant les crises et un calme relatif pendant les périodes sans crise.

² Un déséquilibre du compte de capital survient lorsque les entrées de capitaux d'un pays ne sont pas égales à ses sorties de capitaux. Un excédent du compte de capital signifie que davantage d'argent entre dans le pays. Un déficit du compte de capital signifie que davantage d'argent sort du pays.

³ Pour un compte rendu détaillé de la crise financière asiatique, voir Kavaljit Singh (1998), *The Globalization of Finance : A Citizen's Guide*, Zed Books.

⁴ Voir J.E. Stiglitz (2002). *Globalization and Its Discontents*. New York, NY: W. W. Norton & Company. (Trad : La Grande Désillusion, 2003, Le Livre de Poche)

⁵ Voir les conclusions de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, Nations Unies, novembre 2009. Disponible à l'adresse : https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2014/09/Outcome_2009.pdf.

Une mosaïque hétéroclite

Au cours des cinq dernières décennies, plusieurs réformes politiques visant à remodeler le système financier mondial ont été lancées par des acteurs publics et privés. Certaines initiatives ont permis de créer de nouveaux forums politiques internationaux et de nouvelles normes réglementaires, tandis que d'autres ont affiné des institutions financières, mécanismes de prêt ou cadres réglementaires existants. Néanmoins, ces initiatives ne s'inscrivaient pas dans un plan architectural global élaboré à l'issue de consultations mondiales approfondies, et elles ne transcendaient pas non plus le cadre de pensée néolibéral qui considère les forces du marché comme essentiellement stabilisatrices et optimales pour l'allocation mondiale des ressources. Ces initiatives n'ont pas non plus permis de réorienter la gouvernance financière mondiale vers un système plus réactif et représentatif.

Cinq aspects principaux caractérisent l'architecture financière internationale en évolution.

Premièrement, la plupart des réformes de l'AFI ont été lancées en réponse directe à des crises financières. Sans ces crises, ces réformes n'auraient pas eu lieu. Parmi les changements institutionnels et politiques notables, on peut citer :

- Le premier choc pétrolier et l'effondrement du système de Bretton Woods au début des années 1970 qui ont conduit à la création du Groupe des sept (G7) en 1975 afin de coordonner la politique économique internationale.
- Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), créé en 1975 pour établir des normes financières internationales après la faillite de la banque privée ouest-allemande Herstatt en 1974, en raison d'opérations de change risquées.
- Des initiatives d'allègement de la dette, telles que l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTe) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), dont l'origine se trouve dans les crises de la dette souveraine en Amérique latine.
- La crise financière asiatique de 1997, qui a conduit à la création du G20 en tant que forum permettant aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales de discuter des questions économiques et financières mondiales. Le Forum de stabilité financière (FSF) est un autre produit de la crise asiatique et a été créé afin de coordonner les activités des organismes de normalisation financière (tels que le Comité de Bâle et l'Organisation

internationale des commissions de valeurs — OICV).⁶ Par ailleurs, l'Initiative de Chiang Mai (ICM), le premier accord régional de swap de devises en Asie de l'Est, a été lancée par le groupe «ASEAN plus trois» en mai 2000 à la suite de la crise asiatique.

- À la suite de la crise mondiale de 2007, le G20 a été élevé au niveau des chefs d'État et de gouvernement et s'est désigné comme le «principal forum de coopération économique internationale». En avril 2009, le Forum de stabilité financière⁷ se convertit en el Consejo de Estabilidad Financiera (FSB, por sus siglas en inglés) a été élargi pour devenir le Conseil de stabilité financière⁸ (CSF), doté d'un mandat et d'une composition plus large, avec pour but de coordonner les efforts des autorités financières nationales et des organismes de réglementation internationaux afin de renforcer le système financier mondial. Sous l'égide du G20, des réformes modestes ont été entreprises concernant les systèmes de quotas et de répartition des voix au sein du FMI. Au cours de cette période, les réformes mondiales en matière de réglementation et de surveillance financières ont également été revues. Pour pallier les lacunes de Bâle II, la norme Bâle III a été introduite et comprend des exigences minimales en matière de fonds propres, d'effet de levier et de liquidité pour les grandes banques. De même, l'OICV a mis à jour ses Objectifs et principes de la régulation financière, en ajoutant deux nouveaux principes axés sur le risque systémique.
- Il est intéressant de noter qu'alors que le G20 s'autoproclamait «principal forum de coopération économique internationale», les États membres de l'ONU, à la demande pressante du G77, ont approuvé les conclusions de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement⁹ qui exigeaient une réponse onusienne à la crise, dans l'esprit du Consensus de Monterrey. Le G20 a ainsi été renforcé afin d'empêcher explicitement une réponse démocratique mondiale à la crise financière mondiale et de maintenir le statu quo.
- En réponse à la pandémie de la COVID-19 et aux besoins de financement des pays en développement, le FMI a émis l'équivalent de 650 milliards USD en droits de tirage spéciaux en août 2021 et a élargi l'accès à ses facilités d'urgence. Sur le plan symbolique, le FMI et la Banque mondiale ont attribué à l'Afrique un troisième siège au sein de leurs conseils d'administration, et en 2023 le G20 a accueilli l'Union africaine en tant que membre à part entière.

⁶ L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) est un organisme de normalisation des marchés internationaux de valeurs mobilières. Il s'agit d'une association de régulateurs des marchés de valeurs mobilières opérant dans plus de 130 juridictions et couvrant 95 % des marchés boursiers mondiaux.

⁷ Les membres fondateurs du FSF sont l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, Hong Kong, la Chine, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, Singapour, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

⁸ Le FSB comprend les membres du G20 qui ne faisaient auparavant pas partie du FSF. Il couvre 25 juridictions, ainsi que 13 organisations internationales et organismes de normalisation.

⁹ https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2014/09/Outcome_2009.pdf

Deuxièmement, la plupart des initiatives de réforme mises en œuvre sont des mesures ponctuelles, fragmentaires et incrémentielles visant à combler les lacunes des cadres réglementaires financiers actuels. Les changements introduits sont superficiels plutôt que ciblés sur des transformations structurelles du système financier mondial. Les réformes les moins impressionnantes concernent les institutions financières « trop grosses pour faire faillite » (Too-Big-To-Fail – TBTF) et les normes comptables mondiales.

Troisièmement, les dispositifs actuels sont insuffisants pour prévenir ou gérer une crise financière systémique mondiale. D'un point de vue conceptuel, ils ne disposent pas d'une approche systémique pour traiter le risque global résultant de l'interconnexion du système financier mondial, qui est plus complexe et plus important que la défaillance d'une seule institution ou d'un seul marché. Ce qui manque, c'est une action intégrée menée en amont pour prévenir ou gérer les crises et les chocs futurs.

Quatrièmement, les dispositifs institutionnels tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de stabilité financière ne disposent pas d'un pouvoir juridiquement contraignant en raison de l'absence d'obligations formelles découlant d'un traité entre leurs États membres. Il s'agit ici de dispositifs informels, dépourvus de légitimité et, surtout, d'un caractère universel. Ces dispositifs maintiennent la gouvernance économique mondiale entre les mains d'une poignée de pays développés et répondent principalement, voire exclusivement, aux intérêts de ces derniers.

Cinquièmement, il existe un manque de cohérence dans la mise en œuvre de certaines réformes introduites par le Comité de Bâle, le Conseil de stabilité financière et le G20 dans les juridictions membres en raison de leur statut informel. Ces incohérences ont entraîné une application inégale des réglementations et un chevauchement des responsabilités entre le FMI et le Conseil de stabilité

financière, en particulier en ce qui concerne le système d'alerte précoce. Aujourd'hui, la technologie remodèle rapidement les services financiers. Si elle a renforcé l'inclusion financière, elle a également occasionné de nouveaux risques qui, s'ils ne sont pas traités, pourraient précipiter d'importants problèmes systémiques. Les risques liés à la technologie dans le système financier sont intrinsèquement complexes compte tenu de l'interconnexion étendue du système financier mondial contemporain, et nécessitent une collaboration transfrontalière entre les régulateurs qui, elle, fait actuellement défaut.

En substance, les réformes non planifiées et les arrangements institutionnels informels s'apparentent plus à un patchwork composé d'initiatives entreprises par les grands centres financiers qui se chevauchent qu'à un cadre architectural défini. Outre l'exclusion totale des pays à faible revenu des délibérations concernant les réformes en cours de l'AFI, même les pays à revenu intermédiaire et leurs centres financiers n'ont eu qu'une influence minime sur la conception des normes financières et des arrangements institutionnels qui ont cependant des répercussions directes sur leurs systèmes financiers et leurs économies.

Alors que la communauté internationale a commencé à discuter des réformes de l'AFI après deux crises financières majeures, l'AFI actuelle reste insuffisante pour, entre autres questions, atténuer la volatilité et la procyclicité des flux de capitaux, pour impliquer le secteur privé par le biais de la restructuration de la dette souveraine en vue d'un partage équitable des charges, ou pour résoudre l'insolvabilité transfrontalière des entreprises actives à l'international en vue d'un partage équitable entre les pays. Ce qui a fait défaut, c'est la volonté politique nécessaire pour remédier aux déséquilibres de pouvoir et renforcer l'inclusivité et la représentativité de la gouvernance financière mondiale par le biais de processus décisionnels plus équitables.

Pourquoi une réforme urgente de l'architecture financière internationale ?

La nécessité de réformer l'architecture financière internationale s'est considérablement accrue ces dernières années, principalement en raison de cinq facteurs majeurs.

Tout d'abord, l'architecture financière internationale actuelle est mal conçue pour relever les défis posés par l'économie mondiale contemporaine, caractérisée par des taux de change flottants, des marchés financiers mondiaux interconnectés, l'émergence de nouvelles puissances économiques et des flux de capitaux transfrontaliers sans restriction. Conçue à l'origine par et pour les pays développés, elle présente de nombreuses lacunes de nature systémique qui remettent

fondamentalement en cause la gouvernance économique mondiale en vigueur dans son leadership, sa cohérence, son efficacité et sa légitimité.

Bien que plusieurs réformes fragmentaires et ponctuelles aient été mises en place en réponse à diverses crises financières, ces mesures ont eu une portée relativement limitée, un caractère évolutif et ont préservé la structure de pouvoir existante. Plutôt que de faire du bricolage aux marges, il est nécessaire de repenser l'architecture du système financier international actuel afin de mieux l'aligner sur les exigences de l'économie mondiale d'aujourd'hui et de répondre aux besoins de tous les pays.¹⁰

Deuxièmement, la structure de gouvernance et la responsabilité des institutions financières internationales – IFI (telles que le FMI et la Banque mondiale) n'ont pas connu d'améliorations significatives, malgré les réformes des quotas et l'ajout récent de quelques sièges au sein de leurs conseils d'administration respectifs pour représenter les intérêts des pays pauvres et en développement. Bien que le G20 et le Conseil de stabilité financière occupent actuellement une place centrale dans les réformes de la réglementation financière et les processus de politique économique, il s'agit néanmoins de forums informels ad hoc et exclusifs, dépourvus de tout fondement conventionnel pour légitimer leur rôle dans l'élaboration des politiques mondiales.

Troisièmement, l'échec des IFI existantes et autres forums exclusifs (G7, G20, etc.) à faire face à la crise croissante de la dette dans les pays à revenu faible et intermédiaire et à résoudre les difficultés liées au règlement de la dette a révélé l'inefficacité du cadre actuel de l'AFI, qui sert principalement les intérêts des créanciers au détriment des contribuables nationaux. La Zambie et le Sri Lanka en sont des exemples typiques : le défaut de paiement a pour la Zambie impliqué de composer avec un Cadre commun du G20 lent, opaque et inefficace, et avec un programme rigoureux du FMI avec des négociations de dette au point mort pour le Sri Lanka. Ces deux exemples illustrent

comment les cadres actuels de l'AFI renforcent les intérêts des créanciers, laissant les populations débitrices absorber le choc.

Quatrièmement, l'AFI actuelle est manifestement insuffisante pour faire face aux menaces mondiales telles que le changement climatique, les pandémies et les tensions géopolitiques. La réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et la transition vers une économie à faible émission de carbone nécessitent des milliers de milliards de dollars chaque année, ce qui exige une transformation structurelle du système financier mondial et de son architecture.

Enfin, la domination du dollar américain dans le système financier mondial confère aux mesures de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine une influence démesurée sur les conditions monétaires et le cycle financier mondial. L'utilisation agressive croissante du dollar américain et du système de paiement basé sur le dollar par les administrations américaines successives a incité les pays du BRICS et d'autres à explorer des alternatives, alimentant ainsi la tendance à la dédollarisation. Si la dédollarisation prend un élan significatif, elle pourrait transformer le système monétaire mondial dominé par le dollar, modifier l'équilibre des pouvoirs entre les pays et redessiner le système financier mondial.

Des appels croissants en faveur d'une réforme

L'intérêt croissant de la communauté internationale pour la réforme de l'AFI actuelle est une évolution bienvenue, malgré l'absence de consensus sur de nombreux domaines politiques importants, sur la nature des réformes à mener et sur les institutions appropriées pour les mettre en œuvre. Bien que la plupart des principales parties prenantes s'accordent, en principe, sur la nécessité d'un meilleur système financier international, il n'y a pas d'unanimité entre elles quant à la manière d'y parvenir. Cela n'est pas surprenant, car les points de vue, priorités et philosophies des différentes parties prenantes divergent.

Les propositions politiques visant à réformer le système financier international et son cadre de gouvernance ne manquent pas. Dès 1974, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international » (NOEI) et le programme d'action qui l'accompagnait.¹¹ Cette initiative englobait une série de propositions avancées par les pays en développement pour réformer les règles en vigueur du système financier international, ainsi que celles relatives au commerce, à l'industrialisation et aux transferts de technologie. Depuis lors, de nombreuses propositions politiques qui décrivent

des réformes de la finance internationale ont été avancées par le G77, des organisations de la société civile, les milieux universitaires et des groupes de réflexion.

Les propositions de réforme actuelles avancées par les banques multilatérales de développement (BMD) visent généralement, pour relever les défis mondiaux, à améliorer l'efficacité opérationnelle et la capacité financière, et peuvent être qualifiées de changements incrémentiels autonomes. En revanche, pour faire face aux crises systémiques, les réformes suggérées par les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les dirigeants politiques adoptent généralement une approche plus systémique (telle que de nouveaux instruments politiques, la démocratisation des institutions existantes et la création de nouvelles institutions).

On observe dernièrement une recrudescence des appels en faveur de réformes politiques et institutionnelles de grande envergure qui vont bien au-delà des questions fondamentales de l'AFI, telles que les taux de change, les normes et codes bancaires, la liquidité mondiale et les nouveaux mécanismes de prêt. Les partisans de ces réformes plaident en faveur d'une refonte complète de l'architecture financière internationale en vigueur, fondée

¹¹ Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 1974, disponible à l'adresse : <https://digitallibrary.un.org/record/218450?ln=en&v=pdf>

sur la solidarité et la coopération internationales. Ces partisans recherchent une nouvelle architecture financière internationale adaptée pour relever les divers défis du XXI^e siècle, notamment ceux liés aux crises financières systémiques, à la volatilité des flux de capitaux, à l'exclusion financière, à l'augmentation de la dette, à l'évasion fiscale transfrontalière, aux risques climatiques, aux pandémies, à la perte de biodiversité, aux inégalités de revenus et de richesse, ainsi qu'à d'autres préoccupations liées au développement. Ces voix perçoivent les réformes de l'AFI comme des mesures importantes pour rectifier l'ordre financier mondial actuel injuste, et plaident pour une représentation accrue de la majorité de la population mondiale dans les discussions sur la création d'une nouvelle architecture financière internationale.

Plusieurs initiatives officielles internationales récentes font écho aux appels en faveur de la réforme de l'AFI, notamment [Notre Programme Commun](#) des Nations unies, l'[Agenda d'Accra-Marrakech](#) du Groupe Vulnérable des Vingt (V20), l'[Initiative de Bridgetown](#), le [Pacte de Paris pour les peuples et la planète](#) (4P), le [Sommet africain sur le climat](#) (ACS), le [Sommet de l'Union africaine de 2024](#) et la [Déclaration des dirigeants du G20 à New Delhi](#). Ces efforts, bien qu'ils ne proposent pas systématiquement de nouvelles politiques, contribuent à

amplifier le débat mondial sur les réformes de la gouvernance financière internationale.

Contrairement à des forums exclusifs, grâce à son principe « un pays, une voix », le processus des Nations Unies sur le Financement du développement s'est imposé comme une plateforme inclusive et particulièrement adaptée pour discuter des réformes de la gouvernance financière mondiale dans le cadre des Nations Unies. Cela revêt une importance particulière pour les pays les moins avancés et les pays en développement, dont les voix sont systématiquement marginalisées au sein des institutions de Bretton Woods et autres forums. La décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'établir une Convention-cadre sur la coopération fiscale internationale¹² constitue la tentative la plus notable de démocratiser la gouvernance économique mondiale et d'établir des règles mondiales contraignantes en matière de régimes fiscaux. L'Union africaine, lors de sa première Conférence sur la dette à Lomé, au Togo (mai 2025),¹³ appelle désormais à l'adoption d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine, reprenant ainsi un appel de longue date de la société civile et consolidant une tendance émergente visant à ancrer les réformes institutionnelles dans des cadres normatifs mondiaux approuvés démocratiquement en droit international.

De la parole aux actes

En principe, l'émergence de nouvelles initiatives (sous forme de forums, de sommets et de conférences), visant à réformer l'architecture financière internationale actuelle, constitue une évolution positive.

La multiplication de ces initiatives souligne l'importance des réformes de l'AFI pour relever les défis actuels, tout en engendrant simultanément complexité et redondance en raison de l'absence de coordination entre les différents forums. Il est indéniable que les négociations sur la réforme de l'AFI soient caractérisées par une complexité substantielle en raison de la nature complexe et technique de son sujet. Néanmoins, la pléthore de forums et de conférences mondiales multiples, et leurs longues listes de propositions de réforme qui se recouvrent partiellement, amplifie la complexité du processus et rend difficile pour les non-spécialistes la compréhension de la relation entre les domaines spécifiques des programmes de réforme, les forums où ils sont abordés et la raison pour laquelle ces domaines sont abordés dans ces forums. La complexité du processus rend difficile aux petits pays le suivi des négociations, et elle complique quelque peu les plaidoyers thématiques menés par les groupes de la

société civile et les experts en politiques. Il est donc essentiel de définir des rôles et des responsabilités clairs au sein des forums œuvrant en faveur des réformes de l'AFI, et de distinguer clairement ceux qui disposent d'une légitimité démocratique et d'un pouvoir juridictionnel de ceux qui continuent de consolider l'informalité et l'exclusivité.

Compte tenu de l'urgence des réformes, il est également essentiel que les forums politiques mondiaux évitent de devenir de simples « cercles de discussion » aux promesses non tenues. S'il est important de conserver des attentes réalistes quant aux événements à venir dans le contexte géopolitique actuel, la réalisation d'un consensus total entre tous les pays membres sur les détails et le calendrier des réformes proposées est peu probable. Il devrait néanmoins y avoir des engagements assortis de délais et des garanties minimales pour montrer à la communauté internationale qu'il est possible de réaliser des progrès grâce à des efforts coordonnés. Autrement, l'intérêt pour les réformes de l'AFI risque de rapidement s'estomper.

¹² <https://csoforffd.org/conference/un-tax-convention-negotiations/>

¹³ <https://au.int/en/newsevents/20250512/african-union-conference-debt>

Onze principes directeurs pour des réformes systémiques

La restructuration du système financier international nécessite un ensemble de principes directeurs pour orienter la stratégie globale et les mesures politiques spécifiques. Les décideurs politiques devraient donner la priorité aux onze principes suivants afin d'articuler compréhension claire des priorités, propositions innovantes, réflexion systémique et dynamique des réformes.

Premièrement, pour s'attaquer aux complexités de l'AFI, il faut reconnaître que **les problèmes structurels nécessitent des solutions multidimensionnelles, et non un remède unique**. Les solutions aux obstacles structurels ne peuvent être trouvées lors d'un seul sommet ou d'une seule conférence. Il n'existe pas de solution miracle, pour le dire simplement. Par exemple, la mise en place d'une taxe sur les transactions financières internationales dans les juridictions d'importance systémique nécessiterait un suivi et des ajustements continus pour garantir son efficacité.

Deuxièmement, les décideurs politiques doivent réexaminer les concepts et objectifs fondamentaux de la finance. Le secteur financier doit être au service de l'économie réelle, et non l'inverse. L'économie financière, qui englobe des produits tels que les prêts, les obligations et les actions, fournit à l'économie réelle les ressources nécessaires que les entreprises utilisent pour la production de biens et de services. La finance est essentielle pour faciliter les mécanismes économiques clés. **Il est impératif qu'une architecture financière internationale réformée canalise les ressources financières (tant au niveau national qu'international) principalement vers des activités productives plutôt que vers la spéculation et autres activités non productives.**

Troisièmement, les décideurs politiques devraient reconnaître que la **stabilité financière internationale est un bien public mondial important (BPM)**. Il est vital d'assurer la stabilité financière tant au niveau microéconomique que macroéconomique, même si certaines banques centrales et autorités financières ne disposent pas de mandats explicites à cet effet dans leurs statuts.

Quatrièmement, la crise financière mondiale de 2007-2009 a progressivement fait évoluer le climat intellectuel, passant d'un système financier purement axé sur le marché à un système plus réglementé, créant ainsi de nouvelles opportunités pour élargir le programme de réforme de l'architecture financière internationale. Cependant, certains éléments de *laissez-faire* néolibéral qui prônent la déréglementation des marchés financiers mondiaux continuent de prévaloir dans de nombreux pays, ce qui rend prématuré de parler de changement paradigmatique dans la réglementation et la supervision des marchés financiers mondiaux. Si un changement paradigmatique total par rapport au *laissez-faire* néolibéral

est encore loin d'être acquis, on ne peut trop insister sur la nécessité d'actions immédiates pour mettre en place de nouveaux cadres institutionnels destinés à régenter un système financier réglementé (en collaboration avec les organismes de régulation mondiaux et les institutions financières internationales établies). Ces nouveaux cadres institutionnels devraient prendre la forme d'arrangements formels, fondés sur des traités, dotés de mandats et de responsabilités distincts. **Dans ce contexte, les Nations unies, grâce à leur caractère démocratique, participatif et international, occupent une position unique pour mener des discussions et prendre des décisions multilatérales sur les réformes de l'AFI.**

Cinquièmement, depuis les années 1990, le système financier mondial s'est considérablement transformé en raison d'innovations financières et technologiques qui se renforcent mutuellement. Cependant, les réponses en matière de réglementation et de surveillance ont pris du retard. Les décideurs politiques et les régulateurs financiers sont souvent focalisés par la gestion des conséquences de la dernière crise financière en date, faisant potentiellement l'impasse sur les risques systémiques émergents découlant des interconnexions transfrontalières. Les crises récentes démontrent que les chocs financiers locaux peuvent rapidement se propager au-delà des frontières et prendre une dimension mondiale en raison de celles-ci. Une approche holistique est nécessaire pour traiter les crises mondiales interconnectées plutôt que de les considérer comme des événements distincts. **Cela inclut une surveillance rigoureuse des entités peu réglementées telles que les sociétés de gestion d'actifs, les fonds spéculatifs, les fonds de capital-investissement, les fonds communs de placement et les institutions financières non bancaires.** Ces entités ont souvent des liens importants avec les banques, les compagnies d'assurance et autres segments des marchés financiers.

Sixièmement, les mesures de réforme de l'AFI doivent **s'aligner sur les impératifs de développement tant nationaux que mondiaux**. Cela implique, par exemple, la mise en place de régimes fiscaux progressifs au niveau national et d'une architecture cohérente de gouvernance fiscale mondiale. Le programme de travail doit également intégrer les réformes des accords internationaux sur le commerce et l'investissement qui interdisent le recours aux contrôles des capitaux, et s'attaquer aux risques systémiques liés à la concentration accrue des marchés et à la financiarisation croissante de secteurs critiques tels que la santé, l'éducation et les infrastructures.

Septièmement, la politique et la géopolitique sont d'une importance considérable. Les principaux obstacles à la restructuration du système financier mondial sont avant tout politiques, plutôt que techniques ou administratifs. Cela se voit dans le blocage continu des réformes des quoteparts du FMI et dans la dilution totale des ambitions

observée lors des négociations sur les résultats de la FdD4 par les pays et blocs du Nord (États-Unis, UE, Royaume-Uni). L'absence de volonté politique forte de la part des dirigeants mondiaux entrave considérablement les progrès dans divers domaines de la réforme de l'AFI. Souvent, les discussions sur ces réformes se concentrent sur les aspects techniques de la finance internationale, négligeant ainsi le contexte politicoéconomique. Les réformes de l'architecture financière internationale concernant la dette souveraine et la fiscalité mondiale impliquent également des considérations morales et éthiques. Compte tenu de l'importance croissante de la géopolitique dans la finance et le commerce internationaux, les décideurs politiques doivent tenir compte des implications portées par un ordre mondial géopolitiquement fragmenté sur la faisabilité et la mise en œuvre de ces réformes.

Huitièmement, le rôle stratégique des États-nations et leur coordination dans la conception et la mise en œuvre de ces réformes sont cruciaux. Après tout, tous les normes, règles et accords convenus au niveau international sont en réalité mis en œuvre et appliqués par les autorités nationales dans le cadre de leurs juridictions ou de leurs contextes respectifs. En outre, la responsabilité des succès et des échecs des réformes de l'AFI incombe principalement aux pays membres et à leurs instances impliquées dans ces initiatives. Ces mêmes pays membres doivent rendre des comptes à leurs citoyens quant à leurs actions ou inactions. Par conséquent, la mobilisation populaire au niveau national est essentielle pour faire avancer ces réformes à l'échelle mondiale.

Neuvièmement, la coopération politique internationale est cruciale pour faire face aux risques financiers systémiques tels que la contagion, les expositions communes et les risques idiosyncrasiques découlant de l'interdépendance financière. Elle contribue également à mobiliser des ressources pour atteindre les Objectifs de développement durable et mener à bien d'autres projets de développement à long terme à l'échelle mondiale. La coopération internationale repose sur des intérêts communs et une confiance mutuelle, deux éléments qui sont rares de nos jours. Elle est particulièrement efficace lorsque les intérêts nationaux s'alignent et que les pays s'engagent dans des efforts réciproques pour le bien commun. La réalisation de réformes ambitieuses pour l'AFI peut sembler lointaine en raison des alignements géopolitiques actuels qui affectent les flux financiers et commerciaux mondiaux.

Dixièmement, la solidarité mondiale est un principe fondamental essentiel qui peut surmonter les réalités des relations de pouvoir inégales et favoriser la coopération internationale sur les réformes de l'AFI. L'escalade des tensions géopolitiques, la militarisation et les conflits, accompagnés de la montée du nationalisme populiste à travers le monde, posent sans aucun doute un défi de taille à la solidarité mondiale et rendent la conclusion d'accords internationaux sur les réformes de l'AFI encore plus ardue. Malgré ces défis, la solidarité mondiale est une condition préalable essentielle (et non une question de choix) à la création d'un système financier international stable et équitable.

Bien que le NOEI de 1974 n'ait pas atteint ses objectifs déclarés avec le déclenchement de la crise de la dette du Tiers-Monde, il a réussi à bien des égards à favoriser la solidarité mondiale et a continué à suggérer des options potentielles pour l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial. Si l'esprit qui sous-tendait l'initiative du NOEI initial fait défaut à l'heure actuelle, le concept d'établissement d'un nouvel ordre économique international et d'une coopération mondiale renforcée sous l'égide des Nations Unies persiste. Le texte final des accords et engagements adoptés lors de la Conférence de Monterrey (2002) a souligné la grande importance attachée à la «revitalisation du système des Nations Unies, pilier central de l'action menée en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement et de mettre en place un système économique mondial qui soit avantageux pour tous» dans laquelle «la détermination à donner à l'Assemblée générale les moyens de maintenir sa position centrale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies et à continuer de renforcer le Conseil économique et social pour l'aider à s'acquitter du rôle qui lui est attribué dans la Charte de l'Organisation» est réaffirmée.

En 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution «Vers un nouvel ordre économique international» qui réaffirmait la nécessité de poursuivre les efforts visant à établir un nouvel ordre économique international.

En outre, les réformes de l'AFI ne devraient pas être envisagées sous l'angle d'une logique de somme nulle. Au départ, ces réformes pourraient réduire le pouvoir de décision des États-Unis et de l'Union européenne au sein de l'AFI tout en renforçant la représentation des pays du Sud. À long terme, cependant, les réformes de l'AFI seraient mutuellement bénéfiques, car toutes les nations partagent un intérêt commun à rechercher une stabilité financière mondiale.

Onzièmement, compte tenu de l'impact profond des questions financières mondiales sur la vie et les moyens de subsistance de la grande majorité des populations, les décisions politiques sur ces questions ne devraient pas être laissées entre les mains des seuls financiers fortunés, banquiers centraux, technocrates et institutions financières internationales. La participation des pays les moins avancés et des marchés émergents est primordiale pour garantir la crédibilité et la légitimité des négociations sur la réforme de l'AFI. En outre, les discussions devraient inclure des représentants de groupes de citoyens, d'organisations non gouvernementales, de groupes de réflexion, du monde universitaire, des syndicats et des parlementaires. Aucun individu ni aucune institution ne dispose de la totalité de l'expertise, des connaissances et de la sagesse nécessaires pour réformer l'architecture financière internationale actuelle.

Recommandations politiques

Compte tenu de la vaste portée des domaines couverts par la réforme de l'AFI, il n'est pas possible d'en aborder la totalité dans ce document. Nos recommandations politiques dans neuf domaines critiques du système financier international et de son architecture sont examinées en détail dans des notes d'information et des propositions distinctes :

1. Redynamiser les réformes du mandat et de la gouvernance des IFI et des BMD
2. Relancer les réformes bancaires postcrise
3. Réglementer et superviser les intermédiaires financiers non bancaires
4. Passer d'un système financier centré sur le dollar américain à un système multilatéral de devises et de réserves
5. Élargir et renforcer le filet de sécurité financière mondial
6. Mettre en place un cadre juridique multilatéral pour lutter contre la crise mondiale de la dette sous la forme d'une convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine
7. Créer des agences de notation financées par des fonds publics, y compris une agence de notation multilatérale, et réglementer les agences de notation
8. Imposer des contrôles des capitaux pour gérer la volatilité de leurs flux et les risques systémiques dans les économies émergentes et en développement
9. Identifier et surveiller les risques émergents et les retombées financières

Les défis après FdD4

Renforcer la coopération internationale peut sembler une tâche ardue à l'heure actuelle, alors que les tensions géopolitiques et la montée des nationalismes dans de nombreux pays affaiblissent encore davantage l'esprit d'une solidarité mondiale. Néanmoins, s'accrocher à une architecture financière internationale qui engendre l'instabilité et n'assure pas le financement à long terme d'un développement inclusif et durable n'est plus une option viable, et c'est également une mauvaise politique économique!

Pour certains, les réformes systémiques de l'architecture financière internationale peuvent sembler utopiques, mais l'histoire offre des exemples convaincants de solidarité mondiale et d'action collective qui ont conduit à la réalisation de biens communs. Par exemple, si l'on considère les actions qui ont joué un rôle significatif dans la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, il faut noter les actions de solidarité mondiale et de leadership démontrées par les Nations unies, notamment la création du Comité spécial contre l'apartheid et l'imposition d'un embargo pétrolier, ainsi que les actions coordonnées de l'Inde et de nombreux autres États membres de l'ONU. À bien des égards, les efforts en cours pour l'élaboration d'une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale offrent une lueur d'optimisme.

Le processus de suivi du FdD offre des occasions clés de débattre des réformes de l'AFI et de lancer une dynamique politique visant à obtenir des engagements de haut niveau sur des réformes systémiques. Si des forums politiques de délibération comme le FdD4 auraient dû fournir une plateforme pour des discussions éclairées et structurées sur la réforme de l'AFI, le véritable défi réside dans la traduction de ces discussions en actions et résultats concrets. Il est crucial que, malgré les lacunes du FdD4, les réformes de l'AFI passent de la simple rhétorique à des actions concertées et assorties de délais par tous les pays membres engagés dans le processus de suivi. Il est temps d'agir de manière décisive.

La communauté internationale peut et doit aller de l'avant avec les éléments convenus, sans être freinés par l'absence d'un accord mondial global sur l'ensemble du programme de réforme de l'AFI. L'élan du FdD4 peut-il se poursuivre et se traduire par des réformes transformatrices, ambitieuses et réalisables de l'architecture financière internationale? Le monde entier va suivre de près la suite des événements.



Ce résumé thématique a été préparé par Kavaljit Singh (Madhyam), membre du groupe de travail sur les questions systémiques du Mécanisme de la société civile pour le financement du développement, avec les commentaires de Bhumika Muchhala (Third World Network) et Samantha Kanoyangwa (African Sovereign Debt Justice Network), la coordination éditoriale de Flora Sonkin et Stefano Prato (SID), et l'appui éditorial de Kitt Bohn-Willeberg (SID).